



QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX D'UN PACS

Par natallylm, le 30/06/2010 à 20:01

Bonjour,

Je suis avec un homme et nous souhaitons nous pacser, toutefois je souhaite connaitre la meilleur période pour bénéficier d'avantages fiscaux.

Il est seul sans enfants et moi je suis divorcée avec 2 enfants à charge dont j'assume jusqu'à maintenant seule la charge. Je précise que je travaille, que je ne touche ni allocations logement ni allocations familiales en dehors des 158€ comme tout le monde.

Comment se calculeront nos impôts et est-ce un avantage de se pacser. Sioui à quelle période doit-on le faire ?

Merci d'avance pour vos réponses..

Cordialement